

Programme d'aide financière pour les produits d'hygiène durables

Dans l'objectif d'encourager la réduction des déchets et de favoriser l'utilisation de produits durables, la ville de Warwick bonifie son programme de couches lavables pour inclure d'**autres produits d'hygiène réutilisables**.

Le conseil municipal de la Ville de Warwick offre aux résidents une subvention. Elle est applicable par personne; plus d'une personne par famille peut être admissible. Le programme de subvention pour les produits d'hygiène réutilisables ([formulaire](#)) inclut les couches lavables, culottes menstruelles, coupes menstruelles, serviettes hygiéniques, protège-dessous, culottes absorbantes, sous-vêtements et couches réutilisables, pochette ou sac de transport et protections réutilisables pour l'incontinence.

Couches Lavables

Les parents qui optent pour les couches lavables neuves peuvent obtenir une subvention maximale de 50 % du coût d'achat. L'aide financière peut atteindre un maximum de 175 \$ par enfant, à l'achat d'un ensemble de couches neuves (20 couches minimum), et ce, peu importe la marque. L'achat devra être effectué dans les douze derniers mois ([formulaire](#))

Produits d'hygiène féminine durables

Pour les produits d'hygiène féminine durables, une subvention maximale de 50 % du coût d'achat est accordée. L'aide financière peut atteindre un maximum de 100 \$ et chaque demande d'aide financière de produits

d'hygiène durables doit être effectuée dans les douze derniers mois. ([formulaire](#))

Une seule subvention sera accordée par personne par période de 3 ans.

Échéance et modalités de remboursement

Vous devez présenter une demande de subvention pour les produits d'hygiène durables, accompagnée de l'ensemble des documents nécessaires au plus tard douze (12) mois après l'achat et pour les couches lavables au plus tard lorsque votre enfant est âgé de moins d'un (1) an. Toute réclamation en dehors de ces délais, se verra être refusée. Les remboursements seront émis par chèque, dans les soixante (60) jours suivant la réception de la totalité des documents mentionnés :

- Facture originale (le nom de l'entreprise du Québec et numéros de TPS et TVQ sont requis)
- Copie d'une preuve de résidence (ex : bail, compte de taxes, etc.)
- Copie d'une preuve de naissance (seulement pour les couches lavables pour enfants)

Obligations du citoyen bénéficiant d'un remboursement

Les personnes ayant bénéficié de la subvention pour les produits d'hygiène durables, s'engagent à aviser la Ville de Warwick d'un changement de situation dans son engagement à utiliser les produits achetés pendant la période de six (6) mois complète. Pour les couches lavables, la durée exigée est celle durant laquelle votre enfant sera aux couches. Le cas échéant, la personne ayant bénéficié de la subvention, devra alors rembourser le montant total qui lui a été alloué.

SAVIEZ-VOUS QUE?

- Les couches jetables sont le troisième déchet en importance dans les sites d'enfouissement au Québec et sa décomposition se situe entre 200 et 500 ans;

- Un enfant utilise approximativement 1 tonne de couches avant son seuil de propreté;
- Près de 600 millions de couches sont jetées chaque année au Québec, soit près de 60 000 tonnes /année;
- Une famille dépense, pour un seul enfant, entre 1 500 \$ et 2 500 \$ pour des couches jetables, fabriquées en très grande majorité à l'extérieur du Québec et du Canada.
- Les Canadiennes utilisent en moyenne 771 millions d'articles d'hygiène jetables chaque année.
- Une femme utilise à elle seule de 11 000 à 24 000 serviettes hygiéniques ou tampons au cours de sa vie, correspondant à une dépense approximative de 60 \$ par année.
- Le temps de décomposition d'une serviette hygiénique se situe entre 400 et 500 ans.
- Le prix d'acquisition pour un ensemble complet de produits d'hygiène durables varie entre 120 \$ et 350 \$ dépendant du type de produit.

Vous pouvez remplir le formulaire en ligne ou télécharger le fichier en format PDF ([formulaire](#)) et nous transmettre le tout par courrier à l'adresse ci-après ou par courriel à communications@villedewarwick.quebec À noter que le permis de conduire est accepté comme preuve de résidence.

Ville de Warwick (subvention produits d'hygiène durables)
8, rue de l'Hôtel-de-Ville Warwick, J0A 1M0